

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Garage municipal - Entretien des véhicules, engins et matériels- Années 2010 à 2012 - Acquisition de pièces détachées au nom du groupement de commande Ville - Centre Communal d'Action Sociale - Régies personnalisées de La Vapeur et de L'Opéra de Dijon- Mise en appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Signature des marchés

M. MEKHANTAR, au nom de la commission des finances de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupement de commande, établi entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et les régies personnalisées de La Vapeur et de L'Opéra de Dijon, le garage municipal est chargé de l'entretien des véhicules, engins et matériels. Pour effectuer les opérations de maintenance curatives, préventives et réglementaires, ce service est amené à acquérir des pièces détachées.

Les marchés en cours arrivant à leur échéance, il convient de lancer un appel d'offres ouvert par lots séparés pour l'année 2010. Les marchés, à bon de commande, seraient renouvelables deux fois par reconduction expresse.

Les achats annuels sont estimés à 450 000 € TTC.

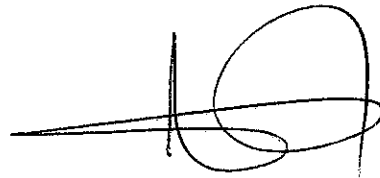
Cet appel d'offres serait décomposé en plusieurs catégories, elles-mêmes divisées en plusieurs lots, dans les conditions suivantes:

- fournitures pour entretiens mécaniques courants: distributions, freinages, embrayages, suspensions, transmissions, échappements, filtres à huiles, à air, antigel, lave-glace etc. ;
- fournitures pour entretiens électriques courants: alternateurs, démarreurs, batteries de démarrage, ampoules, câblages, colliers, cosses, fusibles etc. ;
- pneumatiques neufs et accessoires de montage: graisse, pâte de montage, masses d'équilibrage, colle, valves, chambres à air, kits de réparation etc. ;
- fournitures industrielles: visserie, courroies industrielles, rivets, flexibles d'air, roulements, bagues d'étanchéité etc. ;
- fournitures de voirie: balais de voirie ;

- fournitures hydrauliques et pneumatiques: pompes, vérins, moteurs, raccords, flexibles ;
- fournitures de signalisation: triangles d'intervention, balisages rétro-réfléchissants, feux à éclats etc. ;
- fournitures pour les cyclomoteurs et cycles ;
- fournitures pour maintenance des véhicules et engins spécifiques de marques Renault, Citroën, Peugeot, Ivéco, Mercedes, Piaggio, Caterpillar, Eurovoirie, Mathieu Yno, Kubota, Cmar, Bomag, Still, Toro, Schmitt, Boschung.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider la mise en appel d'offres des acquisitions de pièces détachées destinées au garage municipal, pour les années 2010, 2011 et 2012, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 4 - dire que le montant de ces fournitures sera réglé sur les crédits à ouvrir aux budgets 2010, à 2012 de la Ville.



RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2009



PUBLIÉ LE 12/10/09